Envoyé en préfecture le 12/12/2014
Reçu en préfecture le 12/12/2014

maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Vie associative et sportive»

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance du 7 novembre 2014

35 Subventions vie associative et sportive – Projets et Fonctionnement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M.ASSAMTI	Pouvoir à :	M.BOUKACHBA
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme GOMES-NASCIMENTO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
  - Nombre de conseillers en exercice : **39**
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**
- **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

La Ville de Creil soutient les associations sportives par la mise à disposition de nombreux équipements, une importante aide technique et humaine, un accompagnement des projets portés par le monde associatif, l'attribution de subventions.

L'Association creilloise Op' Gazelle : Mme Drouin Adeline, creilloise, et présidente de l'association, va participer avec sa copilote Jacqueline Habert, au rallye Aïcha des Gazelles, dont le départ sera le 21 mars 2015 prochain au Trocadéro à Paris. Cette course sportive dans le désert marocain, portera également sur la lutte contre l'illettrisme à travers la promotion du produit Opcalia, 1001 lettres, (offre de formation pour réactualiser les compétences en français...) et le partenariat avec l'association creilloise CIMS, qui lutte contre l'illettrisme des femmes immigrées.

Les logos de la Ville et de l'association apparaitront sur le véhicule 4x4. En échange, la société Opcalia dotera l'association CIMS, d'une dizaine d'ordinateurs d'occasion. Autour de cet évènement pourra se greffer une rencontre avec les membres de l'association et des représentants de la Ville lors de la Journée de la Femme le

Envoyé en préfecture le 12/12/2014
Reçu en préfecture le 12/12/2014
Affiché le

8 mars 2015, puis le jour du départ. Ensuite une mini- conférence avec retour d'expériences, photos à l'appui sera organisée, après le rallye. Le budget total de l'opération est de 35 000 €. Il vous est demandé une participation de 3 000 €.

L'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance Comité Oise (ANACR) : Dans le cadre du devoir de mémoire, l'association a décidé de rééditer 24 plaquettes semestrielles, concernant l'époque de la Résistance dans l'Oise durant la seconde guerre mondiale. Ces plaquettes mettent en avant des résistants creillois, dont l'ancien Maire de Creil, Jean Biondi, ainsi que des instituteurs et enseignants. Des numéros seront déposés dans les bibliothèques, médiathèque et CDI. A titre indicatif, le prix de revient en moyenne de l'édition d'un exemplaire d'une plaquette est de 1.70€. Pour la Ville de Creil, il est demandé une participation de 150 €.

Subventions de fonctionnement :

L'Amicale creilloise de natation : Un complément concernant la subvention de fonctionnement de 3 375 € déjà attribuée cette année, est demandé en raison de l'augmentation du nombre de licenciés, depuis la reprise du club après la réouverture de la piscine. Le nombre de licenciés à la fin de la saison était passé de 10 à 156, dont 108 creillois. Il est proposé un complément de 6 000 €.

Pour permettre de soutenir le travail de mémoire qu'effectuent les associations patriotiques creilloises, et encore plus sur cette période où débute les commémorations de la première guerre mondiale, il est proposé d'attribuer les subventions ci-dessous :

Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance Comité Oise (ANACR) : une subvention de fonctionnement de 100 € est proposée.

Fédération nationale des Cheminots et anciens combattants section Creil/Nogent (FNCAC) : une subvention de fonctionnement de 100 € est proposée.
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA) : une subvention de 250 € est proposée.

Associations	Subventions
ASSOCIATION CREILLOISE OP'GAZELLE (projet)	3 000 €
A.N.A.C.R. (projet)	150 €
A.C.N (fonctionnement)	6 000 €
A.N.A.C.R. (fonctionnement)	100 €
F.N.C.A.C. (fonctionnement)	100 €
F.N.A.C.A (fonctionnement)	250 €

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 12/12/2014
Reçu en préfecture le 12/12/2014
Affiché le

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive» en date 7 novembre 2014,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver, les subventions ci-dessous :

Associations	Subventions
ASSOCIATION CREILLOISE OP'GAZELLE (projet)	3 000 €
A.N.A.C.R. (projet)	150 €
A.C.N (fonctionnement)	6 000 €
A.N.A.C.R. (fonctionnement)	100 €
F.N.C.A.C. (fonctionnement)	100 €
F.N.A.C.A (fonctionnement)	250 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville, comptes 6574/40/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le 12/12/2014
et publication ou notification le 09/12/2014
CREIL le 12/12/2014

LE MAIRE

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy